

ISO FRANCE PRO - ISOLATION FRANCE PROFESSIONNEL - LES INFORMATIONS DE L'ADC FRANCE

Categories: [Epargne](#), [Placements atypiques](#), [Produits classiques](#) : [Danger !](#)

Tag: [Enquête](#)



Nous avons été contactés par plusieurs consommateurs qui ont fait appel aux services de cette entreprise pour l'isolation de leur maison. Devant le nombre de victimes et leur situation, l'ADC France envisage d'agir dans plusieurs juridiques. Il est proposé de regrouper les clients mécontents pour avoir plus de poids dans les actions.

Les premières recherches effectuées permettent d'établir que la situation est très complexe tant sur les travaux que les dossiers de crédit.

Au vu des constats réalisés, des actions seront proposées. Vous trouverez ci-dessous le résultat de nos recherches.

Nos recherches

Aucun site n'est ouvert actuellement. Ce n'est pas une obligation. Toutefois, un site était accessible à l'adresse isolfrancepro.com

Il a été créé le 29/08/2019 soit deux mois environ avant la création officielle de l'entreprise. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/isofrancepro.com>

Toutefois, nous publions la page accueil telle qu'elle était visible le 09/12/2021 :

<http://web.archive.org/web/20220217144806/https://www.isofrancepro.com/>

L'activité de l'entreprise

L'entreprise propose d'effectuer l'isolation des maisons et notamment la partie toiture. Il s'agit de démarchage à domicile effectué par un premier contact par téléphone

Les contrats

Lors de la visite du commercial, il est signé un bon de commande présenté comme un devis. Le coût de l'opération est bien sur présentée comme peu élevé compte tenu des aides de l'Etat.

Il est à noter une curiosité rare dans un bon de commande.

Le numéro siren indiqué dans le contrat est faux ! Il est mentionné le n° 843 011 896.

Le bon numéro est le numéro 843 011 867 ! Il correspond à celui attribué pour la qualification RGE de l'entreprise.

Les crédits

Il est utilisé exclusivement les service de la société SOFINCO.

La réalisation des chantiers

La description du déroulement de ceux-ci laisse songeur. Cela concerne notamment :

- La création de faux documents ou d'usurpation de signatures...
- La qualité des matériaux
- Les travaux mal faits
- Les métrages fantaisistes sur les factures

Les forums et dossiers

Les avis sont très partagés. Cet article est né de la réception de plusieurs dossiers de clients particulièrement mécontents.

Les informations juridiques

La société a été créé le 09/10/2018. Nous publions la fiche d'identité :

<https://www.pappers.fr/entreprise/isolation-france-professionnel-843011867>

Le gérant actuel était aussi le responsable de la société ISO FP cessée le 3/10/2018.

L'action des consommateurs

Si vous ne l'avez pas, il faudra demander à SOFINCO la copie complète du dossier de crédit par lettre recommandée avec AR.

Vous aurez à nous transmettre des documents qui seront indiqués dans un mail que vous recevrez après l'adhésion.

Après analyse de votre dossier, vous aurez des informations sur votre situation qui vous seront communiquées par mail.

Notre action

Le déroulement

Les documents utiles pour l'étude de votre dossier

Nous aurons besoin d'un certain nombre de documents ou d'informations car le type de litige est toujours complexe.

Après le premier contact par mail ou par téléphone, nous vous enverrons un mail qui contiendra les premières informations et vous permettra de rejoindre les consommateurs que nous regroupons.

Après le règlement de l'adhésion (50 €), vous recevrez un deuxième mail qui vous indiquera ce que nous avons besoin. Si vous ne disposez pas de certains documents, il suffira de nous les indiquer dans votre réponse.

Cet article est public. Vous pouvez le transférer à toute personne que vous connaissez qui a fait appel à cette entreprise et rencontre des problèmes.

Bien évidemment, si vous êtes satisfait du travail de l'entreprise, vous pouvez nous en informer par mail. Il ne sera pas tenu compte de simples affirmations. Il est demandé la copie de la facture afin d'éviter les témoignages de complaisance...

Notre intervention

Nous procéderons à l'analyse de chaque dossier. Ces informations seront centralisées pour identifier les différents point juridiques.

Nous aurons alors une vue globale de la situation.

Vous aurez un mail vous donnant des informations sur votre situation ainsi que des conseils si des actes juridiques sont à faire et notamment un dépôt de plainte si le dossier révèle des infractions graves.

En parallèle, il sera créé une mailing list qui concernera toutes les personnes concernées par le dossier. Nous diffuserons les informations à tous les consommateurs concernés par notre action par ce moyen.

Si besoin est, nous interviendrons auprès des acteurs concernés que ce soit l'entreprise ou la société de crédit.

En cas d'échec, nous sommes en relation avec notre avocat inscrit au barreau de Rennes, spécialiste du droit de la consommation, qui saura de façon très efficace vous aider ou nous représenter dans le cadre de toute action collective menée par l'association.

Il peut être envisagé une procédure pénale collective voir une action pour les dossiers de crédits tant les situations sont étonnantes !

Conclusion

Vous avez un litige en cours avec cette entreprise ?

Si vous avez fait appel aux services de cette entreprise avec un ou des litiges nés de son intervention, vous pouvez nous contacter à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>.

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques ou extraites de dossiers, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par

téléphone.

